



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 12 mars 2019 – n° 21/H030

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

---

Séance du 31 janvier 2019

---

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CNIS  
- 31 janvier 2019 -

---

Président : Patrice DURAN, Président du Conseil national de l'information statistique

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

.I	INTRODUCTION .....	5
.II	NIVEAUX DE VIE, INÉGALITES ET REDISTRIBUTION EN France, Jean-Luc Tavernier, Directeur général de l'Insee .....	5
.III	TABLE-RONDE : LA MESURE DES DISPARITES TERRITORIALES .....	8
.IV	DISCUSSION ET VOTE DES AVIS POUR LE MOYEN TERME 2019-2023 .....	14
.V	CONCLUSION.....	23

## Liste des participants

Cédric AFSA	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
Isabelle ANXIONNAZ	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
Brigitte BACCAINI	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
Catherine BELLER	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
Luc BRIERE	Ministère de l'Intérieur - Direction générale des collectivités locales - Département des études et statistiques locales
Charles BROZILLE	Préfecture de l'Allier
Nathalie CARON	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
Chantal CASES	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Christine CHAMBAZ	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
Christine CHOIGNOT	Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
Jean-Pierre CLING	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
Michael CLOUX	Direction de l'Aménagement du Territoire et du Partenariat Local du Département de l'Allier
Christel COLIN	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
Pierre-Philippe COMBES	Université de Lyon
Corinne COUPAS	Conseil département de l'Allier
Nicolas DÉMOULIN	Assemblée nationale
Marie-Michèle DUBOIS	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
Michel DUÉE	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
Patrice DURAN	Ecole normale supérieure
Jean-Michel DURR	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Inspection générale
Sylvie EGHBAL-TEHERANI	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
Charles EL NOUTY	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
Claudine GASNIER	Autorité de la statistique publique (ASP)
Pierre-Yves GEOFFARD	École d'économie de Paris
Brigitte GOTTI	Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
Jean-Baptiste HERBET	Ministère de l'Intérieur - Département des statistiques, des études et de la documentation
Bertrand HOUILLON	Mairie de Magny-les-Hameaux
Claire JOUTARD	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
Sylvie LAGARDE	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
Anne-Juliette LECOURT	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Olivier LÉON	Insee Ile-de-France
Brice LEPETIT	Ministère de l'Economie et des finances - Direction générale des finances publiques (DGFIP)
Yara MAKDESSI	Conseil national de l'information statistique (CNIS)

Tahiry MARCEL	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Françoise MAUREL	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
Sylvain MOREAU	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Rodolphe NARGEOT	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
Elise NGUYEN HUU CHIEU	Union nationale des associations de professions libérales
Lucile OLIER	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Vladimir PASSERON	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
Jean-Marc PIÉRONNE	Fédération française de l'assurance
Gilles POUZIN	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
Nicolas PROKOVAS	Confédération générale du travail (CGT)
Corinne PROST	Ministère du Travail - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
Patrick REDOR	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Mériadec RIVIERE	Union nationale des associations familiales (UNAF)
Benoît ROBIN	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)
Nicole ROTH	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Roxane SILBERMAN	Représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales
Jan Robert SUESSER	Ligue des droits de l'homme
Stéphane TAGNANI	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
Frédéric TARDIEU	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
Jean-Luc TAVERNIER	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction générale
Xavier TIMBEAU	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)
Magda TOMASINI	Institut national des études démographiques (INED)

## **.I INTRODUCTION**

Patrice DURAN, Président du CNIS, introduit la séance en présentant ses vœux pour cette nouvelle année. En parfait démocrate, il laisse aux membres de l'assistance le soin de choisir eux-mêmes les vœux qui ont leur préférence ! Cette Assemblée plénière est importante, même si elles le sont toutes, car elle sera l'occasion de se pencher sur le futur Moyen terme, programme qui court sur les années 2019 à 2023. Les participants ont été destinataires, en accompagnement des projets d'avis qui leur ont été transmis pour amendements, du bilan du moyen terme 2014-2018. Ce bilan est riche et a contribué à préparer les avis qui seront présentés. L'élaboration du programme de moyen terme représente un investissement important, pour lequel il tient à remercier Cédric Afsa et le secrétariat général du Cnis. Sans balayer l'ensemble du bilan, le président du Cnis souhaite toutefois évoquer de façon plus significative la question de l'accès aux données, pour les chercheurs en particulier. Il cite un rapport, qu'il juge extrêmement important, le rapport Bozio-Geoffard produit en 2017, qui aborde précisément la politique de l'accès aux données. Il évoque également un rapport de juillet 2015, qui avait été demandé à Gunther Capelle-Blancard, concernant l'accès aux données bancaires et financières. Ce dernier rapport n'a pas été sans efficacité car la Banque de France s'est engagée dans une démarche d'ouverture de ses données, en mettant en place une *open data room*. L'accès aux données a ainsi été significativement facilité, sans compter d'autres avancées, telles la mise à disposition de bases appareillées accessibles via le CASD ou la politique mise en œuvre par le comité du secret, consistant en un allègement des procédures d'accès aux micro-données pour les chercheurs. Il s'agit donc d'une avancée significative qui mérite d'être soulignée et qui représente un facteur d'attractivité pour la recherche et les travaux scientifiques.

Avant d'examiner les avis du moyen terme 2019-2023, ce qui achèvera la présente Assemblée plénière, et un peu en guise d'introduction, au moins pour certains de ces avis, l'ordre du jour abordera la question des territoires, thème le plus souvent évoqué lors des consultations menées dans le cadre de l'élaboration du moyen terme, ce qui n'est pas étonnant pour toute personne s'intéressant au développement des données statistiques et à l'action publique. Les territoires sont ici abordés sous l'angle de la mesure des disparités territoriales, ce qui renvoie à la question de la formulation et du développement des politiques publiques. L'Assemblée plénière se terminera autour des avis du moyen terme, que Cédric Afsa présentera préalablement avant qu'il ne soit procédé à leur adoption. Patrice DURAN cède la parole à Jean-Luc Tavernier.

## **.II NIVEAUX DE VIE, INÉGALITES ET REDISTRIBUTION EN France, Jean-Luc Tavernier, Directeur général de l'Insee**

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'INSEE précise préalablement que son exposé ne portera pas sur le bilan résumé de l'actualité de la statistique publique, comme cela est d'usage dans cette assemblée plénière, mais qu'il a décidé, en accord avec le président du Cnis, de présenter une compilation des productions de la statistique publique en matière d'inégalités, de redistribution et de niveau de vie en France. Jean-Luc Tavernier indique qu'il avait demandé en décembre dernier, dans le contexte de la crise, que soit envoyée aux journalistes une bibliographie intégrant les articles produits, notamment par l'INSEE, au cours de ces dernières années sur ces questions. Cette bibliographie est disponible sur le site de l'Insee.

Le point qui va suivre est un résumé de l'ensemble de cette bibliographie. Il s'appuie sur un diaporama qui a été présenté à la commission des finances de l'Assemblée nationale la semaine précédente lors de la dernière réunion bimestrielle de conjoncture, publique et *pod-castable*, ces réunions ayant été instaurées en 2018.

Commençons par planter le décor à partir d'un graphique présentant des séries longues du revenu des ménages. Sur la longue période, on trouve un parallélisme entre l'évolution du pouvoir d'achat du revenu et celle du PIB, représentés sur les deux courbes du haut du graphique. Ce parallélisme est moins fort depuis la crise de 2008. Les trois courbes du bas de ce premier graphique tiennent compte de la démographie. Elles représentent respectivement le pouvoir d'achat du revenu disponible brut par personne, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut par ménage et le pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation. Ce qui était une rupture de tendance devient le passage d'une croissance par tête, par ménage, par unité de consommation à une quasi-stagnation. En 2017, les trois courbes du bas oscillent entre +3 % et -2 %, ce qui correspond à une stagnation de ces revenus, que l'on estime plus proches du « ressenti ». Ce qui arrive dans

la longue période s'inscrit dans un contexte, depuis dix ans, où l'on constate une stagnation du pouvoir d'achat du revenu par tête. C'est la première fois depuis l'après-guerre.

Le graphique suivant concerne les inégalités monétaires. Il illustre les évolutions de niveau de vie par décile. On constate que les courbes montent avant la crise et stagnent, depuis, pour tous les déciles. La progression des revenus avant la crise est, depuis, une stagnation sur la totalité de la hiérarchie des revenus. Cela vaut aussi pour les deux derniers déciles. Il n'est pas surprenant, en fonction de ce qui précède de constater que les inégalités de revenus restent stables depuis une vingtaine d'années. Mais il n'en a pas toujours été ainsi ; le taux de pauvreté est stable depuis vingt ans, surtout si l'on replace ces évolutions sur longue période. Il a baissé assez significativement durant les années 70 et 80, du fait de la réduction de la pauvreté des retraités et des indépendants (agriculteurs, commerçants et d'artisans). Lorsqu'on zoome sur la pauvreté, il s'agit, concernant les personnes en âge de travailler, des personnes inactives, des demandeurs d'emploi, et des personnes étant en situation d'emploi précaire.

Jean-Luc TAVERNIER évoque ensuite les revenus déclarés. Il constate que les revenus déclarés par les 90 % les plus modestes correspondent à 73 % de l'ensemble. Les revenus déclarés par les 9 % suivants représentent 20,4 % de l'ensemble. Les 0,9 % représentent 4,8 %. Quant aux 0,1 % les plus aisés, ils représentent 1,8 % de l'ensemble. Les 1 % de très hauts revenus représentent 6,6 %. Dans tous les cas, si on analyse la variation sur la longue période, on constate une très grande stabilité. Cependant, les données présentées ici sont des données administratives. Pour certains types de revenus, notamment les revenus du capital, il est toujours possible de les capitaliser plutôt que de les distribuer, ce qui peut générer une petite distorsion. On le voit, concernant la ligne des « 0,1 % les plus aisés » : une baisse est relevée entre l'année 2012 et l'année 2013. Cette baisse correspond à la baisse des dividendes en 2013, qui est elle-même liée à l'intégration des revenus du capital dans le barème de l'impôt sur le revenu, ce qui a conduit une partie des revenus du capital à être capitalisés plutôt qu'à être distribués de façon à échapper à cette fiscalité. Il est possible que le mouvement soit inverse à la suite de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique en 2018.

La courbe suivante situe les pays en fonction de l'indice de Gini de leur revenu disponible par unité de consommation. Il en ressort que, du point de vue des inégalités, la France se situe dans le segment médian des pays de l'OCDE. Les pays les plus « égalitaires » sont essentiellement des petits pays européens, en particulier des pays scandinaves. Les pays anglo-saxons sont relativement égalitaires. Le Mexique et le Chili apparaissent comme les pays les plus inégalitaires. Leur modèle social diffère de celui des autres pays répertoriés sur cette carte. Sur la vue suivante, on constate, sans surprise, que la France présente un haut niveau de prélèvements obligatoires. En 2016, la France est, parmi tous les pays, l'un de ceux qui taxent le plus le capital et le travail, elle est plus proche de la moyenne européenne en termes de fiscalité indirecte. Ce niveau élevé de prélèvements conduit à une redistribution relativement significative. En résumé, la France se situe dans le segment médian supérieur pour les inégalités en amont de la redistribution. Elle se situe dans le segment médian inférieur pour les inégalités en aval de cette redistribution.

Si l'on s'intéresse aux types de prestations qui contribuent le plus à la réduction des inégalités, il ressort, s'agissant des prélèvements, que la fiscalité directe est la principale contributrice puisqu'elle est progressive. Concernant les prestations, ce sont les prestations familiales, les aides au logement et la prime d'activité qui sont les principaux contributeurs. L'effet de la redistribution sur la limitation des inégalités de niveau de vie apparaît sur le schéma qui suit. En effet, le ratio des 10% de revenus les plus élevés sur les 10% les moins élevés (« top 10 % bottom 10 % ») s'élève à 22,4 avant redistribution et à 5,6 après redistribution. Quant au même ratio pour les 20% de revenus extrêmes (« top 20 % bottom 20 % »), il s'élève à 8,4 avant redistribution et à 5,6 après redistribution. On constate ainsi l'effet puissant de la redistribution sur ces deux ratios.

Le transparent suivant illustre les impacts sur le revenu disponible des mesures nouvelles relatives aux prélèvements et aux prestations sociales entre 2008 et 2016 par vingtile de niveau de vie et met en évidence une intensification de l'effet redistributif entre 2008 et 2017. Ces mesures nouvelles ont contribué à la redistribution : les inégalités n'ont pas explosé et sur la longue période, les mesures prises ont davantage contribué à réduire ces inégalités plutôt qu'à les alourdir. Depuis 2018, des mesures viennent impacter d'une façon significative la situation. C'est le cas de la suppression de l'impôt sur la fortune et l'unification du barème et du prélèvement forfaitaire unique. Cela peut modifier la situation. Il y a peu de publications de l'Insee sur cette période. L'espace est davantage occupé par l'Institut des politiques publiques de PSE qui réalise des travaux au centile, ce qui est très efficace en termes de communication, et par l'OFCE qui utilise le modèle Ines, mis en *open access* par l'Insee, et qui a publié la veille un graphique par vingtile sur les mesures de 2018 et 2019. L'étude de l'OFCE montre aussi que, dans chaque classe de revenus, on trouve toujours des gagnants et des perdants, à hauteur d'un tiers environ pour chacune des deux catégories.

Jean-Luc TAVERNIER insiste sur le graphique suivant qui illustre le « reprofilage » des taux marginaux de prélèvement. Ce graphique est issu de l'ouvrage *Économie et statistique*. Les taux marginaux sont élevés parce que le niveau d'imposition est élevé dans le pays. La courbe illustrant l'année 2018 diffère totalement, au début de la distribution des revenus, de celle de 1998 qui était élevée au début pour redescendre ensuite. Les taux marginaux d'imposition ont baissé au début parce que des mesures ont été prises afin que le « travail paie » et pour inciter à la sortie de l'inactivité (dispositif en faveur des TPE ou RSA, notamment). Mais ils ont

remonté un peu plus haut dans l'échelle des revenus lorsqu'on perd des allocations logements ou le RSA (désormais la prime d'activité) et qu'on entre dans le barème de l'impôt sur le revenu.

Jean-Luc TAVERNIER évoque ensuite les autres facteurs d'inégalité au travers de trois graphiques. Les deux premiers illustrent respectivement la distribution du patrimoine brut et l'évolution du patrimoine financier et immobilier, le dernier concerne les « dépenses pré-engagées ». Ces dépenses pré-engagées, correspondant aux virements automatiques de début de mois, représentent près de 60 % du revenu de base des ménages pauvres. La part de ces dépenses a été estimée à 30 % pour l'ensemble de la population. Le loyer ou le remboursement de prêt pèse pour plus de 20 % dans ces dépenses. Cette part a légèrement augmenté. La situation est hétérogène. Il convient de souligner que ces dépenses demeurent plus importantes pour les populations qui sont en situation d'accession à la propriété. Il en va de même pour les locataires, notamment ceux du parc privé de location. On note par ailleurs que les dépenses d'énergie pèsent plus fortement sur les bas revenus. Les dépenses liées au chauffage sont un peu dégressives par rapport au revenu. Les dépenses liées au carburant varient selon les déciles.

Jean-Luc TAVERNIER achève son propos en présentant quelques cartes illustrant le niveau de vie et le bien-être ressentis. Une première carte illustre le niveau de vie médian par commune en 2015. Les métropoles, les villes frontalières et les grandes villes ont des revenus médians supérieurs aux zones rurales. En ce qui concerne la pauvreté et l'inégalité analysées par intercommunalités en 2015, il en ressort que deux régions sont particulièrement marquées. Il s'agit du pourtour languedocien du golfe du Lion et l'est de la Picardie. Il ressort de ces cartes que les inégalités restent plus élevées dans les cœurs d'agglomération que dans les périphéries. Un graphique est destiné à illustrer le « bien-être subjectif ». Les personnes interrogées étaient invitées à qualifier le niveau de satisfaction quant à leur vie quotidienne. Il en ressort que les différences sont très faibles en moyenne selon le lieu de résidence. Ce graphique décrit divers types de territoires. La distribution du bien-être subjectif est quasiment la même d'un territoire à l'autre. Pour les notes inférieures ou égales à la moyenne, on constate qu'elles sont légèrement plus importantes dans les communes isolées, dans les petits pôles ou dans les autres communes multi-polarisées. Cependant il n'y a pas de tendance évidente nous permettant de constater une quelconque dégradation de la situation entre 2014 et 2017. Le dernier graphique concerne la mobilité sociale et indique que si les inégalités en France sont plus faibles que dans la moyenne de l'OCDE, elles s'accompagnent d'une mobilité sociale également plus faible que dans cette moyenne. Il en ressort que se pose moins un problème d'inégalité statique que de mobilité sociale.

Xavier TIMBEAU s'enquiert de la façon dont sont traitées les retraites dans les redistributions.

Jean-Luc TAVERNIER indique que les retraites et les allocations de chômage sont affectées avant redistribution. La redistribution ne correspond donc pas au système de retraite et aux allocations chômage, mais à ce qui reste.

Benoît ROBIN (CGT-FO) remercie Jean-Luc Tavernier pour la qualité de sa présentation. Il préconise que le Cnis se positionne sur les éléments de mobilité sociale et que ce sujet fasse l'objet d'une inter-commission. Il a, en effet, le sentiment que cela serait nécessaire compte tenu des enjeux.

Jean-Luc TAVERNIER juge également que la mesure de la mobilité sociale pose de réels problèmes d'accès à l'information et aux données et méthodologie statistiques. Aux États-Unis, les études sont plus précises car on peut facilement comparer le revenu des parents avec celui des enfants. Dans le système fiscal américain, il existe en effet des identifiants par individu. On peut donc retrouver quarante ans plus tard dans les bases de données la déclaration fiscale de ses parents. Cela permet de réaliser un certain nombre d'approches qu'il est, en France, absolument impossible de produire. Si l'on y parvient, c'est donc de manière détournée. Cela pourrait être évoqué dans le cadre d'une commission du Cnis. Il n'y voit personnellement aucune difficulté.

Patrice DURAN estime que, une fois de plus, on voit comment une question, ici la mobilité sociale, est largement une question transversale aux différentes nomenclatures et nécessite de fait une approche elle-même transversale et donc coordonnée.

Jean-Robert SUESSER rappelle que, dans la littérature sociologique des « mécontentements » ou des « contentements » populaires, on explique souvent mieux ce qu'il se passe en regardant le ressenti d'une détérioration ou d'une amélioration de la situation vécue, voire d'une accélération de détérioration. Il affirme aussi que les jugements récemment entendus sur une spécificité française en matière d'expression du mécontentement en comparaison d'autres pays ne sont pas pertinents. On peut plutôt considérer que les formes d'expressions sont différentes (participation électorale, changement rapide des choix électoraux, ...). Comment les outils statistiques peuvent-ils utiliser les signaux faibles de mécontentements pour chercher les corrélations avec des évolutions dans la dégradation ressentie des conditions de vie ou de jugement sur les inégalités ?

Jean-Luc TAVERNIER se pose la question des raisons économiques ayant amené au mécontentement auquel on assiste en ce moment depuis plusieurs semaines, même si le mécontentement a pris différentes formes dans d'autres pays. Il a du mal à trouver des raisons économiques à un mécontentement spécifiquement hexagonal car, lorsqu'on étudie le pouvoir d'achat par tête depuis le début de la crise, il est des pays où la situation est absolument dramatique. Il pense notamment à l'Italie où le pouvoir d'achat par tête est en baisse. Ce n'est pas le seul pays. En termes d'inégalité, c'est la même chose. En France, après redistribution, l'inégalité est demeurée stable. Dans d'autres pays, elle s'est accrue de façon significative. Les raisons économiques ne sont pas faciles à identifier.

Pierre-Philippe COMBES a apprécié le graphique illustrant le taux de satisfaction selon les zones géographiques. Cela est totalement cohérent avec les modèles de l'économie urbaine. Les personnes sont mobiles. Dès lors qu'il y a mobilité, il ne doit pas y avoir de disparité spatiale de satisfaction. Il serait intéressant de savoir s'il existe des freins à la mobilité spatiale et si des personnes sont entravées dans leur capacité à se déplacer. Si l'on pense qu'il n'y a pas de freins à la mobilité, les raisons de l'intervention spatiale s'amointrissent fortement. Même si les revenus et le coût de la vie varient selon les zones, les disparités de bien-être ne sont pas forcément importantes si les aménités locales n'ont pas la même valeur.

Jean-Luc TAVERNIER indique avoir demandé que l'on refasse les travaux économétriques qui ont été publiés par Stefan Lollivier dans Economie et statistiques en 2014. Il en ressortait que le revenu demeure la première variable. La variable géographique ne génère qu'un impact très limité - négatif - pour Paris. Se pose toutefois aussi la question des liens sociaux. La question de la mobilité géographique est cruciale, on pense aux coûts de la mobilité, aux procédures d'accès au logement social, mais la faible mobilité géographique ne peut être dissociée des liens familiaux et des solidarités familiales.

Patrice DURAN estime que cela montre l'importance des analyses comparées et de la nécessité du croisement des perspectives d'analyse.

### **.III TABLE-RONDE : LA MESURE DES DISPARITES TERRITORIALES**

Patrice DURAN indique que les participants à cette table ronde sont :

- Mickaël CLOUX ; qui fera part de son expérience d'acteur local, au sein de l'observatoire des services publics de l'Allier
- Olivier LÉON ; directeur régional adjoint de l'Insee Ile de France, qui présentera les offres du service statistique public
- Pierre-Philippe COMBES, président de la commission Territoires du Cnis, qui développera un aspect de la recherche sur les inégalités territoriales

Il précise, après avoir rappelé qu'il a été décidé d'étudier, dans cette table-ronde la question des inégalités et des disparités territoriales, qu'il convient de souligner que le concept de « territoire », qui existe depuis le 13<sup>ème</sup> siècle, n'est cependant véritablement mobilisé en matière d'action publique que depuis très peu de temps. Certes la politique d'aménagement des territoires développée après la seconde guerre mondiale a eu une importance décisive, mais, jusqu'au milieu des années 90, s'il était question d'inégalités territoriales, le problème pratique de la territorialisation de l'action publique était assez absent. De ce point de vue, les lacunes de la politique d'aménagement des territoires tout comme le progrès des connaissances en matière d'intelligence territoriale – auquel l'Insee n'est pas étranger – ainsi que la politique de décentralisation ont considérablement changé la donne. Notons d'ailleurs qu'il est assez significatif que la notion même de collectivités territoriales présente dans l'article 72 de la Constitution s'est maintenant définitivement imposée depuis la révision constitutionnelle de 2003 dans toute la Constitution. La notion de collectivité locale renvoie en quelque sorte à une vision hiérarchique des relations entre le centre et les périphéries. Aujourd'hui, c'est la notion même de territoire qui est devenue centrale, car elle exprime l'importance de l'inscription territoriale des collectivités publiques. C'est à partir de ce travail indispensable de contextualisation spatiale qu'il faut penser l'action publique. C'est toute la question de la différenciation territoriale qui est désormais posée.

#### **.1 Les besoins d'information pour construire un SDAASP : l'exemple de l'Observatoire des services au public de l'Allier**

Mickaël CLOUX remercie Patrice Duran de son accueil au Cnis. Il indique faire partie d'une délégation de l'Allier présente cette après-midi (Corinne COUPAS, vice-présidente du Conseil départemental et Charles BROZILLE, chargé de mission au sein de la Préfecture de l'Allier), représentant une collectivité territoriale de 340 000 habitants qui compte trois villes moyennes : Moulins, Montluçon et Vichy et se propose de présenter une initiative qui s'inscrit dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services



au public. Ce schéma co-piloté avec l'État a été initié dans le département de l'Allier en 2014 à travers une expérimentation et la mobilisation de différents partenaires, les services de l'État, les opérateurs classiques (notamment la SNCF et La Poste) et les associations d'usagers. L'objectif de ce schéma est d'identifier, localiser et mesurer l'accès aux services du public que sont :

- les services du quotidien (la mobilité, le numérique, la petite enfance, ...) ;
- l'économie de proximité (l'alimentation, les distributeurs automatiques de billets, ...) ;
- les soins de premier recours (médecins, masseurs-kinésithérapeutes, pharmacies, ...) ;
- l'éducation du premier et du second degré ;
- la culture, les sports et les loisirs.

Le plan d'action prévoit la constitution d'un observatoire qui doit permettre de localiser et mesurer l'accès à ces services pour mieux les connaître dans le département. Il existe des observatoires partout en France qui sont nationaux, régionaux ou départementaux. La mise en œuvre d'un tel outil suppose une connaissance de l'existant. Il existe des observatoires multiples partout en France qui sont nationaux, régionaux ou départementaux. L'enjeu, dans ces conditions, est de mettre en place une vision partagée et commune des problématiques qui sont posées. Plusieurs exemples sont cités, parmi lesquels :

- l'observatoire des territoires (CGET) ;
- l'observatoire national de la présence postale (La Poste) ;
- l'observatoire des fragilités (CARSAT CGSS) ;
- l'observatoire carto santé (ARS) ;
- l'observatoire très haut débit (Mission Très Haut Débit).

Le deuxième constat est l'existence de bases de données, mais qui restent obsolètes, incomplètes ou inexistantes. La base de données relatives aux stations-services ne recense pas les plus petites, car en-deçà d'un certain nombre de mètres cubes et de consommation, les stations-service ne sont pas prises en compte (et n'apparaissent donc pas dans la base permanente des équipements). La base de données relatives aux DAB (distributeurs automatiques de billets) n'existe pas dans l'Allier, le comité départemental de la fédération bancaire française ne disposant pas d'une telle liste.

Le troisième constat concerne les ressources du territoire. L'idée est de s'appuyer sur les forces vives du territoire (citoyens, habitants, professionnels, usagers, etc.) qui utilisent ces services tous les jours. Nous avons capitalisé sur ces trois sujets en associant l'existant – ce que font les collectivités territoriales, les ARS, etc. – et invitons les habitants à constituer une base de données nouvelles qui n'existait pas jusqu'alors. Il a été mis en œuvre une démarche de mars à juin 2018 visant à recenser, localiser et mesurer l'accès aux services alimentaires, numériques et aux services divers (stations-service, DAB, stations de recharge électrique) via une carte collaborative ouverte à tous. Entre les mois de juillet et de novembre, il a été procédé à une consolidation des bases de données établies par les acteurs locaux (chambres consulaires, Pôle Emploi, CAF, etc.), ayant permis d'élaborer des cartes du temps d'accès intégrant l'apport statistique relatif aux enjeux de l'accès aux services.

Quel est le premier bilan de l'observatoire ? Il a généré des apports multiples. Le premier est l'instauration d'une démarche participative : les habitants ont été invités à remettre en question les informations diffusées et communiquées (existence ou disparition des services). Le deuxième apport est la mutualisation des bases de données. Il n'est plus nécessaire de disposer d'une multiplicité d'outils, mais de disposer d'un unique porte d'entrée à laquelle accèdent tous les habitants, les opérateurs, les services de l'État, les administrations et les collectivités territoriales. Cette unique porte d'entrée est cet outil cartographique collaboratif.

Le projet n'est pas sans poser des difficultés. Elles sont de deux ordres, d'une part, le manque réel d'interopérabilité entre les bases de données, d'autre part le manque de données à l'échelle infra-départementale. En termes logistiques, un problème d'efficacité se pose. Cela va donc nécessiter un effort de mise en forme pour favoriser les liens et accélérer la mise à jour. Concernant le deuxième frein, il est caractérisé par la difficulté à obtenir des données fines au plus près du territoire. Ce manque de données concerne la disponibilité, la qualité et la facilité d'accès des services. A ce jour, l'Insee se focalise sur les temps d'accès via ses paniers de service. Cela ne dit rien sur la disponibilité et sur l'opportunité d'y accéder. Un DAB, selon l'endroit où il est situé, selon l'horaire de son ouverture, est plus ou moins accessible. Le projet présente, pour terminer, un certain nombre de manques. Ils sont de quatre ordres. Le premier manque concerne les bases de données. Ces bases sont divergentes. Mickaël CLOUX présente un tableau illustrant l'offre de soins de premier recours ainsi que la démographie des médecins généralistes. Selon que l'on prend la source du répertoire des professionnels de santé établi par le Ministère de la Santé, de l'annuaire AMELI de l'assurance-maladie, des observatoires régionaux de la santé, des ordres des médecins, voire de l'ARS, on ne dispose pas du même nombre de médecins libéraux comptabilisés. Comment mettre en place des politiques publiques de santé si l'on ne dispose pas d'un constat partagé sur l'effectif réel identifié dans le

territoire ? L'enjeu est de disposer toutefois d'une vision commune des enjeux et des problématiques qui sont posées dans le territoire. Cela nécessite un travail de longue haleine de reconnaissance et de légitimité de la base de données qui est établie. L'objectif à terme consiste à disposer d'une base de données unique et cohérente. Il est difficile de mener des politiques publiques sans s'accorder en amont sur les difficultés reconnues et identifiées. Le deuxième manque concerne la fréquence de mise à jour des bases de données. En partant du terrain, en mobilisant les communes, leurs maires, les représentants des collectivités territoriales ainsi que les représentants de l'État, il est possible à terme de réaliser une mise à jour sur une temporalité identique, ce qui nécessite de faire converger les outils. Le troisième frein concerne le manque de cohérence des règles s'appliquant à l'établissement des données prospectives et des données statistiques. Ce frein méritera d'être approfondi. Le dernier frein concerne les axes de travail qui s'intègrent dans les perspectives de moyen terme du CNIS.

Des perspectives de travail ont donc été définies par le Département et l'État sur la période 2018-2023 pour observer :

- le phénomène du non-recours aux droits ;
- l'itinérance des services ;
- les problématiques d'accès aux soins ;
- l'accès à la mobilité ;
- l'accès aux services pour les personnes en situation de handicap.

## **.2 L'offre du SSP pour mesurer les disparités territoriales**

Olivier LÉON indique que son propos vise à exposer l'offre du service statistique public qui permet de mesurer les disparités territoriales. Trois points seront abordés :

- les sources sur insee.fr ;
- le conseil expertise ;
- les études en partenariat.

La première partie concerne donc les sources sur insee.fr. Les données ainsi que les études de l'Insee couvrent tout le territoire de façon homogène. Elles évoluent malgré les limites qu'elles peuvent présenter. Elles permettent des comparaisons entre l'ensemble des territoires, du niveau national à l'infra-communal pour certaines données, selon des définitions ou des concepts homogènes. Ces sources de données couvrent tout le territoire. Olivier LÉON cite quelques-unes de ces sources : le recensement de la population, la base permanente des équipements, la base FiLoSofi qui permet de mesurer les inégalités de revenus ainsi que d'autres sources (CLAP, SIRENE, DADS) permettant d'appréhender la question des économies locales et de mesurer le système productif présent à l'échelle territoriale. Dans une certaine mesure, des comparaisons temporelles sont possibles. Cela permet de voir si certains territoires sont en situation de rattrapage ou de décrochage. Parmi les éléments disponibles sur insee.fr, on trouve des études territoriales régionales ou nationales permettant de comparer les territoires. On s'aperçoit que, dans les territoires qui sont les moins densément peuplés, les temps d'accès aux équipements de la vie courante sont les plus élevés. Il est possible d'établir des comparaisons territoriales par ce biais-là en étudiant des temps médians, des taux ou des moyennes. Un autre exemple concerne les inégalités de revenus sur le territoire de l'Île-de-France. Ces comparaisons sont parfois trompeuses : la stabilité au sein d'une région peut masquer des évolutions différentielles au sein de chacun des départements qui la composent. A travers ce qui existe et en procédant à des analyses par des distributions plutôt que par des taux, on peut établir des comparaisons ou identifier des éléments qui ne sont pas perceptibles en première approche.

La deuxième activité de l'Insee est le conseil et l'expertise. Il s'agit d'opérations assez rapides qui mobilisent des matériaux statistiques et qui sont au service d'une actualité ou d'une politique publique en particulier. Elles sont communiquées aux acteurs en charge de cette politique publique. Olivier LÉON en cite quelques-uns. L'enjeu, à l'échelon régional et départemental, est de trois ordres. Il s'agit de répondre de façon plus rapide à des sollicitations des acteurs publics locaux les plus importants. Il s'agit ensuite de traiter des demandes liées aux politiques publiques territoriales. Il s'agit enfin de faire bénéficier toutes les régions de ces actions de conseil et d'expertise.

Une illustration de cette activité est la participation aux schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Un travail a été établi avec Régions de France pour établir un ensemble de données statistiques communes à toutes les régions, lesquelles pouvant s'en saisir pour construire les priorités qu'elles souhaitaient voir figurer dans leur schéma. À cette occasion, de nombreuses comparaisons de territoires ont été établies (structure du tissu productif à l'échelon local, dynamique démographique, développement économique). Olivier LÉON cite aussi l'action « Cœur de Ville » qui vise à redynamiser les commerces de centre-ville. Des initiatives sont donc prises en ce sens dans les villes

moyennes. L'Insee a délivré, au titre de cette action, des données sur les villes moyennes de chaque région concernée. Il s'agissait d'accompagner les préfets dans le choix des communes à retenir. Il évoque aussi le schéma départemental d'autonomie des personnes âgées : dans le cadre de la mise en place ou du renouvellement des schémas quinquennaux, il a été procédé à l'envoi d'éléments de cadrage statistique départementaux sur les personnes âgées, du point de vue démographique, des modes de vie, du niveau de vie, des revenus, de la dépendance ou d'accès aux équipements. Enfin le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public est évoqué. Une attention toute particulière, sur ce point, a été apportée aux jeunes, aux familles et aux seniors. La question de l'école en milieu rural s'est également posée et a fait l'objet de diaporamas départementaux qui ont vocation à apporter des éléments permettant d'identifier les territoires fragilisés où le temps d'accès des enfants devant quitter leur commune pour se rendre à l'école est potentiellement plus élevé qu'ailleurs.

La troisième offre de l'INSEE concerne les études en partenariat. Elles s'appuient sur des outils méthodologiques permettant de réaliser des études plus poussées dans l'analyse des territoires et des mécanismes sur le plan territorial. L'Insee et le SSP investissent dans des outils d'enrichissement de l'analyse des disparités territoriales. Citons-en quelques exemples :

- les formes particulières d'emploi (DARES) ;
- l'insertion des jeunes sur le marché du travail (DARES) ;
- les projections de personnes âgées dépendantes (DARES) ;
- les projections d'élèves (DEPP) ;
- la vulnérabilité énergétique des ménages (SDES).

L'étude relative à la vulnérabilité énergétique des ménages vise à évaluer la part des dépenses que les ménages consacrent au poste énergétique (chauffage, en particulier). Pour terminer, est évoqué un nouvel outil en projet, dénommé « cohérence et cohésion des territoires ». Le terme de « cohésion » renvoie à la question des inégalités internes à ces territoires. Celui de « cohérence », est lié à l'accessibilité aux services ou à l'emploi sur des territoires adjacents. En la matière, l'approche multi-thématique et multi-dimensionnelle des disparités territoriales est soulignée. Cet outil permettra de mesurer l'évolution de ces disparités. Il permettra aussi d'établir une distinction entre les inégalités externes et les inégalités internes. Il consacre enfin la notion de cohérence des territoires considérés via leurs relations. Le travail que prévoit ce projet sera conduit en 2019.

### **.3 Les enjeux de la mesure des inégalités territoriales**

Pierre-Philippe COMBES introduit son propos en précisant que celui-ci porte sur les enjeux de la mesure des inégalités territoriales. Il lui a semblé opportun de se focaliser sur la question de la fracture territoriale. Le postulat de base est une carte qui représente les revenus moyens par unité de consommation en fonction de la localisation géographique et met en évidence de grandes disparités. Les revenus sont de plus en plus élevés lorsque la taille de l'aire urbaine s'accroît. Les chercheurs font remarquer que ce type de cartes, est présenté en France comme des cartes de niveau de vie. Or, au niveau international, lorsque l'on veut comparer des niveaux de vie, il faut raisonner en parité de pouvoir d'achat (PPA) et donc corriger par le coût de la vie dans les zones étudiées. Ces cartes en France ne sont pas corrigées du coût de la vie. La présentation va porter précisément sur la correction du coût de la vie, en ce qui concerne les dépenses de logement. Auparavant, si on représente le niveau d'éducation en fonction des différentes zones, ce qui est illustré sur la carte suivante, on constate que le niveau d'éducation a également tendance à croître avec la taille de l'agglomération. La carte des revenus va donc être une composition de deux effets. Des travaux ont été menés entre 2008 et 2012 sur les disparités spatiales de revenus, qui ont cherché à comprendre la part des différences résultant de différences de composition en termes de niveau d'éducation et la part résultant du territoire lui-même. Il en ressort que la moitié des disparités de revenu ne font que refléter les disparités de composition de la main-d'œuvre en termes de qualification. Une partie des disparités spatiales ne sont cependant pas liées à la composition d'emploi, mais celle-ci est au moins deux fois plus faible que celles résultant des effets de composition. Il en ressort que, dans une ville dont la population est deux fois plus dense qu'ailleurs, le salaire et la productivité moyens sont plus élevés de 6 %. La moitié de cet écart est dû au fait que les individus y sont plus qualifiés. À qualification donnée, doubler la densité accroît donc les salaires et productivité de 2 à 3% seulement.

Evoquons la question du coût de la vie dans ces différentes zones, sur la base d'une publication à paraître. Il en ressort, concernant la taille des villes et le coût du logement, que doubler la population d'une ville accroît le coût du logement de :

- 3 % si la population de la ville est supérieure à 100 000 habitants ;
- 5,5 % si la ville présente une population d'un million d'habitants ;
- 11 % pour une ville de la taille de Paris.

Les habitants ajustent leur panier de consommation et consomment donc moins de mètres-carrés dans les villes où les prix sont le plus élevés. Malgré cet ajustement, la part du logement dans la consommation en fonction de la taille des villes varie de 8% dans les petites villes à 40% environ à Paris.

Le graphique suivant présente une courbe en cloche illustrant la variation du revenu réel, revenu nominal corrigé du coût de la vie, en fonction de la taille de la ville. Au début, les gains à l'agglomération se renforcent plus que les coûts, la différence est donc croissante. Ensuite les coûts se renforcent plus que les gains, la différence devenant décroissante. Pour la France, en comparant les gains et les coûts à l'accroissement de la taille des villes, on obtient une courbe de revenus réels largement décroissante avec la taille de la ville. Le revenu réel est le plus élevé dans les aires urbaines de 30 000 / 50 000 habitants. Plus l'aire urbaine est grande, plus les revenus réels sont bas. Il en ressort donc qu'un individu donné, qui se relocalise vers une plus grande ville voit son revenu réel baisser. Les 45 villes dont la population est inférieure à 200 000 habitants, ce qui englobe environ la moitié de la population française, engendrent un salaire réel inférieur à la moyenne pour un individu donné. Ce premier graphique demande à être approfondi puisqu'il n'est par exemple basé que sur les salariés du privé. Pierre-Philippe COMBES évoque aussi les gains dynamiques, tout particulièrement la probabilité d'évoluer vers un meilleur emploi dans les grandes villes, qui ne sont pas encore pris en compte, tout comme la probabilité de chômage. Se pose la question de la valeur des aménités locales qui doit entrer dans l'analyse de bien-être. Est-elle en faveur des grandes villes ou des petites villes ? Il serait aussi nécessaire d'effectuer l'analyse séparément pour les qualifiés et les non-qualifiés dans la mesure où leurs gains et les coûts à la concentration diffèrent. Il est, par ailleurs, indispensable de distinguer les inégalités entre les villes où l'on habite et l'on travaille et entre les quartiers à l'intérieur des villes. On peut habiter dans un quartier, mais travailler dans un autre. Autant d'enjeux qu'il est nécessaire de prendre en compte pour évoquer finement les inégalités territoriales. La prise en compte des avis du Cnis permettrait donc de progresser dans la compréhension des inégalités territoriales et permettrait éventuellement de penser ensuite à leur correction par des politiques territoriales.

#### .4 Débat

Concernant l'intervention de Pierre-Philippe COMBES, Benoît ROBIN (CGT-FO) constate qu'elle détermine la manière d'appréhender et de poser les conditions d'analyse et d'expertise. L'approche du point de vue du pouvoir d'achat lui semble appréciable. Qu'en est-il de la prise en considération de la fiscalité locale ? Ce n'est pas un élément neutre, lui semble-t-il, du point de vue de l'évolution des revenus et des disparités. Par ailleurs, Benoît ROBIN indique être issu d'un territoire où les services publics tendent à s'éloigner des citoyens. Une maman et son fils à naître sont décédés ce week-end faute d'un service hospitalier de proximité.

Christine CHOIGNOT (UNIOPSS) interroge Olivier LÉON sur le motif pour lequel il différencie l'Insee des autres sources de statistiques publiques. Elle souhaite savoir avec qui il travaille à garantir la cohérence de l'offre statistique d'ensemble sur ces territoires.

Lucile OLIER (DREES) se propose d'apporter des éléments d'information à Mickaël CLOUX sur les chiffres relatifs à l'effectif des médecins généralistes sur son territoire. Il s'agit d'un exemple intéressant illustrant que les chiffres sont toujours des constructions sociales répondant à des objectifs différents selon les organismes qui les portent. En l'occurrence, le cas des médecins généralistes est intéressant. Il existe une infrastructure commune à laquelle s'alimentent les différents organismes que vous avez cités pour publier leurs données. Evoquons le répertoire partagé des professionnels de santé qui existe et qui est alimenté par l'Ordre des médecins, répertoire auquel s'alimentent la DREES et l'assurance-maladie. En revanche, des chiffres différents peuvent circuler car la définition et les objectifs diffèrent selon les différents organismes. L'Ordre des médecins définit une catégorie de médecins généralistes actifs. Il en exclut les médecins généralistes remplaçants et les médecins généralistes à la retraite, mais toujours en activité. C'est en fonction des objectifs qui sont poursuivis qu'il convient d'établir une définition pertinente.

Lucile OLIER (DREES) indique, par ailleurs, avoir jugé intéressant le processus de concertation exposé par Mickaël CLOUX. Elle aurait souhaité en savoir davantage sur l'ingénierie de concertation mise en œuvre.

Jean-Luc TAVERNIER se réjouit de l'appel de Pierre-Philippe Combes à établir des parités de pouvoir d'achat (PPA). Il lui demande s'il connaît cependant des exemples de pays qui ont établi des PPA internes. Il indique que la France calcule des parités de pouvoir d'achat seulement pour les DOM et ne serait pas en mesure de le faire sur tous les territoires.

Brigitte GOTTI (CCI) souhaite interroger Pierre-Philippe Combes sur la date de production de son rapport, celui-ci l'ayant beaucoup intéressé.

Olivier LÉON se propose de répondre à la question qui lui est posée. Toute construction d'un matériau statistique nécessite la mobilisation de sources diverses émanant de l'ensemble du service statistique public.

C'est la problématique traitée qui guide le choix des sources et non l'organisme producteur. Les sources produites par la statistique publique sont nombreuses. Dans la présentation, l'accent a été mis sur celles de l'Insee pour des questions de temps.

Mickaël CLOUX s'étonne que l'on ne puisse pas s'entendre sur des données statistiques s'il s'agit d'actions spécifiques à mettre en œuvre en matière sanitaire mobilisant les professionnels de santé et les acteurs publics. Comment s'entendre dans ce cas pour répondre aux problèmes d'accès aux soins ?

Concernant l'ingénierie de concertation, la mobilisation s'est faite en mobilisant notamment les points numériques du département. Les acteurs locaux ont été mobilisés, notamment les conseillers départementaux, les Maisons de services au public ou les services de l'État, notamment les services préfectoraux. Les professionnels de l'Allier sont également des résidents de l'Allier. Ils ont été mobilisés à ce titre. Les usagers ont été sollicités via le site internet du Conseil départemental. Ils ont pu accéder à la carte et ont été invités à y contribuer. Un système de modération a été mis en place. Ce sont les services du Département qui s'assurent que toutes les informations qui sont remontées pour vérifier que ce qui sera affiché correspond bien à la réalité du terrain. La vérification s'appuie sur les agents collègues ou par le biais des secrétaires de mairie qui ont réellement la connaissance des services de proximité. Les mairies sont la première porte d'accès aux services.

Pierre-Philippe COMBES confirme, en matière de fiscalité, que les données existent et peuvent être exploitées, mais n'ont pas été prises en compte à ce stade. Il indique l'intérêt à mener un travail comparable à celui fait sur les salaires nominaux, pour apprécier la part de la fiscalité locale et la redistribution nationale. Pour répondre à Jean-Luc Tavernier, aucun institut statistique ne produit effectivement d'indices des prix locaux. Du point de vue de la recherche, il existe des données de caisse aux États-Unis. Les chercheurs réussissent à produire des indices de prix du logement locaux, à partir d'une captation des données des notaires. Hors logement, il existe deux études aux États-Unis qui sont issues des données de caisses. L'une d'entre elles est relative à la nourriture et concerne 60 villes des États-Unis. Quant au rapport auquel il a été fait allusion, il n'est pas encore rédigé. En revanche, France Stratégie prévoit de produire un rapport d'ici l'été prochain. Le CAE prévoit également de rédiger un rapport. Ces deux rapports porteront sur les disparités locales en France.

Patrice DURAN rappelle qu'il est une question qui se pose. Lorsqu'on parle de territoires, de quels territoires parle-t-on ? De quelle façon peut-on gérer cette approche territoriale qui part de l'énoncé des problèmes publics et à partir de quelles données ? Quelles sont les dynamiques qui illustrent la nécessité de construire des formes de coopération adaptées à des problèmes publics qui ne suivent pas les contours des cadres institutionnels ? Aujourd'hui la gestion publique est marquée par la fluidité des enjeux, l'indétermination des territoires et la fragmentation du pouvoir politique. Les territoires institutionnels ne sont plus les territoires de gestion des problèmes publics et, on le sait depuis longtemps, il en est fini de la standardisation de la gestion publique territoriale. Comment aller au-delà des cadres institutionnels qui ne fonctionnent plus ou mal ? Quelle réflexion peut-on mener en termes territoriaux pour amener des acteurs à se réunir et à trouver des modes de coordination appropriés pour gérer des problèmes publics dont la gestion montre une interdépendance de plus en plus grande des acteurs publics et des niveaux de gouvernement ? La question que pose la territorialisation de l'action publique est celle de la coordination. Question décisive qu'il convient d'aborder et qui reste largement dans l'impasse du fait de l'impossibilité de parvenir à une répartition des compétences claires. Les efforts de constitution des bases de données, de mise en place de systèmes d'information géographique (SIG) représentent des enjeux cruciaux si l'on veut que les acteurs publics soient capables de maîtriser les conditions dans lesquelles ils vont développer leurs actions, définir leurs enjeux et pleinement les expliciter afin de les faire partager. Construire les bases d'une intelligence collective est devenu essentiel à la finalisation de l'action publique et au développement de toute forme de partenariat dans un univers marqué par les exigences de l'action collective, et c'est là un enjeu du développement de la statistique publique appliquée au territoire. La différenciation territoriale est un principe de raisonnement, et là, la connaissance statistique est un outil décisif, car elle n'est pas tributaire des cadres institutionnels ; la différenciation institutionnelle est un principe de structuration du politique. Comment articuler les deux est l'enjeu actuel de la décentralisation et de la déconcentration.

Pierre-Philippe COMBES estime, du point de vue économique, nécessaire de réaffirmer que les décisions politiques sont à la même échelle que les marchés. Il convient de refondre la carte politique afin qu'elle corresponde aux marchés locaux du travail. Chacun s'accorde sur le fait qu'il est nécessaire de redéfinir la carte politique de manière à la faire correspondre aux réalités économiques.

Patrice DURAN rappelle juste que les réalités économiques sont diverses et ne correspondent pas aux mêmes problèmes et qu'il n'existe a priori aucun territoire pertinent ni échelle commune sur laquelle se baser. Ce sont les problèmes publics qu'il faut penser qui, comme il a été dit, ne recoupent pas les périmètres institutionnels et mettent en jeu des coopérations variées. Tout problème s'enracine bien évidemment dans un territoire,

mais on le sait, les échelles de territoire peuvent considérablement varier selon la nature des enjeux concernés. Contextualiser un problème revient à mettre au jour quelles en sont les dimensions constitutives, lesquelles peuvent souvent l'enraciner dans des espaces et des échelles bien plus vastes que la seule inscription physique dans un territoire strictement localisé. La question de fond sur laquelle bute aujourd'hui la gestion territoriale est celle de l'articulation entre une stabilité institutionnelle forte (on ne peut passer son temps à ajuster des découpages institutionnels aux frontières évolutives des problèmes publics) et une plus grande flexibilité dans l'action qui implique de nouvelles formes de coordination, souvent à inventer d'ailleurs. C'est cela l'enjeu du futur.

## **.IV DISCUSSION ET VOTE DES AVIS POUR LE MOYEN TERME 2019-2023**

### **.1 Introduction et présentation**

Patrice DURAN précède le propos de Cédric AFSA en informant l'Assemblée plénière qu'il accueille deux nouveaux présidents de commission : Antoine BOZIO remplace Pierre-Yves GEOFFARD à la présidence de la commission Services publics, services aux publics et Anne-Laure DELATTE remplace Gunther CAPELLE-BLANCARD à la présidence de la commission Système financier et financement de l'économie. Il annoncera par ailleurs au prochain bureau de mars le nom du nouveau président de la commission Démographie et questions sociales, qui remplacera Dominique LIBAULT. C'est donc au total un remplacement de 3 présidents sur 7, qui présidera aux travaux de cette première année du moyen terme 2019-2024. Patrice Duran remercie les présidents sortants et salue le travail qu'ils ont accompli à la tête de leurs commissions respectives.

Cédric AFSA, en introduction à la discussion des avis sur le moyen terme, se propose de livrer quelques éléments de contexte. Ils ne sont pas nouveaux mais ils prennent aujourd'hui une importance qu'ils n'ont probablement jamais eue et il convient de les garder à l'esprit : ils ont orienté les décisions prises pour élaborer le programme de moyen terme 2019-2023.

Le premier de ces éléments de contexte est le développement de l'économie numérique. Celle-ci a transformé profondément la vie économique et sociale. Ses effets collatéraux sont, d'une part, une diffusion d'une quantité considérable d'informations de qualité variable et, d'autre part, la montée en puissance d'une exigence de rapidité qui veut, par exemple que l'information soit accessible ou mise à disposition dans les plus brefs délais. Le deuxième élément de contexte est la mondialisation des activités et des échanges. Cet élément de contexte n'est pas étranger au premier dans la mesure où le développement de l'économie numérique favorise le processus d'internationalisation. Enfin, le dernier élément de contexte est une sensibilité plus aiguë de la société civile à tous les enjeux du développement durable, non seulement dans sa dimension proprement environnementale, mais aussi dans ses deux autres dimensions, en l'occurrence, la dimension sociale et la dimension économique. La dimension sociale renvoie à la nécessité de favoriser la cohésion sociale. Quant à la dimension économique, elle renvoie à la promotion d'une économie responsable dans ses modes de production et de consommation.

Ceci étant posé, l'exercice de programmation de moyen terme doit – c'est le minimum qu'on lui demande – répondre aux attentes de la société, c'est-à-dire traiter de thèmes qui soient en phase avec les préoccupations économiques et sociales des cinq années à venir. Cédric AFSA formule deux remarques à ce stade. La première est sous forme de question : comment recueillir les attentes de la société ? La seconde est une affirmation : identifier les « bons » thèmes ne suffit pas pour répondre véritablement à ces attentes. En effet, la Statistique publique s'emploie à observer et à décrire un monde qui, pour les raisons indiquées, est de plus en plus complexe, au sens étymologique du terme et au sens courant. Dans son sens étymologique, complexe signifie « faits d'éléments imbriqués » et le sens courant du terme « complexité » renvoie à la difficulté de comprendre. En conséquence, décrire un monde plus compliqué à comprendre nécessite a priori de disposer de dispositifs d'observation plus complexes. La Statistique publique doit donc s'y adapter. Une voie est exclue, celle d'alourdir le dispositif d'enquêtes, car la Statistique publique doit sauvegarder le consentement des personnes à répondre pour récupérer l'information nécessaire au traitement des sujets inscrits à son programme.

Un monde plus compliqué à décrire suppose aussi d'émettre des messages a priori moins simples à faire passer. La Statistique publique doit alors redoubler d'efforts de pédagogie pour rester audible, pour continuer à être entendue et être un point de référence dans le débat public. Elle doit aider par exemple à démêler le vrai du faux. Cédric AFSA assure que ces enjeux et les défis qu'ils posent n'ont pas été ignorés pour élaborer le programme de moyen terme. Toutefois, il convient d'être conscient que la programmation de moyen terme du Cnis ne peut à elle seule permettre à la Statistique publique de les relever tous. L'Insee, par exemple, s'appuie, pour y parvenir, sur un plan stratégique, le plan « Insee 2025 », qui intègre les enjeux touchant directement ou indirectement à l'activité ou au fonctionnement de ses services.

Cédric AFSA en vient au recueil des attentes. Il rappelle brièvement que le Cnis utilise plusieurs moyens pour cela. Il s'appuie d'abord sur ses commissions et sur les utilisateurs de la statistique publique qui y participent. Chaque commission procède régulièrement à un état des lieux des différents dispositifs d'observation destinés à traiter les sujets de son domaine de compétences, notamment les sujets qui sont inscrits à son programme de moyen terme. Cet état des lieux donne l'occasion de faire le point sur les attentes non satisfaites ou qui le sont partiellement, pour ensuite engager les travaux visant à les combler. Le fonctionnement par commission est un moyen efficace pour atteindre cet objectif. Plusieurs présidents de commissions pourraient témoigner des avancées très substantielles que cela a permis. Toutefois, et c'est un reproche qui lui est parfois adressé, ce mode de fonctionnement peut conduire – si l'on n'y prend garde – à cloisonner les travaux. Le CNIS s'appuie aussi sur les événements qu'il organise régulièrement, notamment les colloques ou les rencontres, qui sont des lieux de débats et d'expression de nouvelles demandes. Il utilise ses groupes de travail, qui sont composés de producteurs et d'utilisateurs de la Statistique publique, groupes constitués pour instruire un sujet ou un besoin et livrer au terme de ces travaux un ensemble de recommandations qui sont ensuite adressées à la Statistique publique. Pour le nouveau moyen terme, un nouveau dispositif a été expérimenté. Il s'agit d'une « consultation publique » qui a consisté à mettre en ligne, sur le site du CNIS, un questionnaire demandant à la personne souhaitant y répondre de citer des sujets qu'elle considère comme majeurs ou importants, sujets que le CNIS devrait inscrire à son programme de moyen terme. Il n'a pas été précisé ce que l'on entendait par « sujet » et laissé la liberté au répondant de proposer des sujets précis ou bien des thématiques plus générales.

Cédric AFSA commente ensuite les résultats de cette consultation. Le nuage de mots représente les sujets qui ont été cités par au moins 5 % des répondants. Dans ce type de représentation, la taille des caractères est proportionnelle à la fréquence des citations. Ce qui ressort à première vue est l'importance qui est accordée à l'emploi et à trois autres sujets plus généraux ou transversaux (les inégalités, le développement durable et les statistiques locales). Concernant l'emploi, les attentes portent sur la diversité de ses formes, sur la nécessité de les identifier et de les décrire. Elles portent également sur l'analyse de son évolution et de ses transformations. On retrouve ici plusieurs questions-clefs figurant dans le rapport récent du groupe de travail consacré précisément à la diversité des formes d'emploi. La question des inégalités – qu'elles soient de revenus et de patrimoine, de position sociale, ou d'accès aux services – est une préoccupation majeure surtout si l'on y inclut la question cruciale de la pauvreté pour lequel les attentes ne se limitent pas à son seul aspect monétaire, mais intègrent aussi les questions de degré ou de niveau - la grande pauvreté – à la dynamique de pauvreté et à la persistance dans la pauvreté. Il évoque aussi le développement durable, qui est pris ici dans sa dimension environnementale, c'est-à-dire la gestion des ressources naturelles ou la biodiversité. Il y a une préoccupation transversale qu'expriment plusieurs répondants en insistant sur l'environnement comme sujet commun des politiques publiques (économie, santé, transports, urbanisme ou cadre de vie). Concernant enfin les statistiques locales, elles traduisent la demande de décrire très finement les « territoires », avec implicitement la question de leurs contours. Il évoque le sujet des mutations technologiques qui est aussi très présent. Il s'agit d'en mesurer l'évolution, mais aussi d'analyser leurs impacts sur l'emploi, la croissance, la vie sociale.

La santé, quant à elle, rappelle la nécessité de mesurer régulièrement l'état de santé – y compris en matière de handicap – de la population. Il est possible d'y adjoindre le sujet du vieillissement qui inclut la question de la dépendance. Il ne faut pas oublier la question du logement bien sûr (les inégalités en termes d'accès, la question du prix du logement, les sans-abri, etc.). Il y a des attentes sur les déplacements, sur l'analyse des disparités territoriales. On notera que, si l'on cumule les trois sujets « statistiques locales », « disparités territoriales », et « déplacements », considérant qu'ils relèvent d'une seule et même rubrique, à savoir les aspects territoriaux, alors un répondant sur trois à la consultation publique attend de la Statistique publique qu'elle inscrive cette question à son programme de moyen terme. L'intitulé « statistique publique » réunit les attentes qui lui sont adressées, en l'occurrence consolider son rôle de référent, innover, faire preuve de pédagogie. Un répondant ainsi a parlé de développement durable de la statistique publique. Il est d'autres sujets qui relèvent aussi de la même préoccupation, en l'espèce exploiter de nouvelles sources, favoriser l'ouverture des données.

Ainsi, les bilans tirés de l'activité des commissions, les enseignements des colloques et rencontres organisés par le Cnis, les recommandations des groupes de travail et les besoins recueillis par la consultation publique, constituent un matériau qui a été traduit en avis qui composent le programme de moyen terme. Ce programme contient deux types d'avis. Le premier réunit les avis généraux – au nombre de 8 – et le second les avis de commission, au nombre de 75. Les avis d'une commission traitent des sujets relevant de son domaine de compétences. Les avis généraux sont de toute autre nature. Leurs thèmes répondant à des sujets de préoccupation majeures concernent tout ou partie des commissions. Ils surplombent en quelque sorte les avis des commissions.

Quatre thèmes alimentent les avis généraux. Le premier est le développement durable pris dans ses trois dimensions : environnementale, sociale et économique. Le premier avis engage la Statistique publique à mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (ODD), ceci dans la perspective notamment d'affiner la mesure de la qualité de la croissance. On entend par là une croissance économique pensée d'emblée dans une perspective de long terme et qui intègre les contraintes qui sont liées à l'environnement et à l'enjeu de cohésion sociale. Le second avis, consacré aux inégalités, insiste précisément sur cet enjeu de cohésion sociale.

Le deuxième thème concerne le numérique. Le premier avis concerne la transformation numérique et ses impacts sur l'économie et la société, sujet de préoccupation. Le second avis est différent. Il a bien sa place dans la rubrique « numérique » puisqu'il porte sur les informations et sur les données produites par l'économie numérique. Il invite la Statistique publique à les intégrer à ses dispositifs d'observation non pas pour les remplacer mais pour les compléter. Une précaution de taille : s'assurer au préalable de leur qualité.

Le troisième thème concerne les territoires. Le premier avis porte sur la production de statistiques locales et le second sur les comparaisons internationales. S'ils sont placés dans la même rubrique, c'est non seulement parce que les zones d'un espace national et les pays constituent tous deux des territoires, mais aussi, et surtout, par ce qu'au moins dans certains cas, il est utile, voire nécessaire, d'aller au-delà des comparaisons de moyennes nationales et de conduire des analyses comparatives entre territoires de pays différents.

Les deux derniers avis, même s'ils ne sont pas thématiques, ont toute leur importance. Le premier encourage l'appariement des sources de données comme moyen d'enrichir celles déjà disponibles. Ces appariements ont par ailleurs pour objet de « croiser les regards », ce qui est un moyen de décloisonner les commissions. Cédric AFSA cite un exemple concret. Un avis de la commission « Environnement et développement durable demande d'approfondir le lien entre l'environnement et l'état de santé. Ce sujet est susceptible de rassembler 4 commissions : « EDD » (environnement), « DQS » (état de santé), « Serpu » (si l'on tient compte de l'offre de soins) et « Territoires » (s'il est jugé plus pertinent de localiser l'offre de soins). Le deuxième avis invite la Statistique publique à faire preuve de pédagogie et mettre ainsi les chances de son côté pour continuer à être entendue.

Pour terminer, Cédric AFSA prend deux exemples qui illustrent la manière dont les thèmes des avis généraux se déclinent dans les commissions et contribuent à créer du lien entre elles. Le premier exemple porte sur la dimension internationale. Celle-ci est fortement intégrée aux avis des commissions « ESM » et « Sysfin ». Il faut dire que l'internationalisation est probablement encore plus fondamentale sur les sujets économiques et financiers que sur les autres sujets. La dimension internationale alimente aussi des avis d'autres commissions. Ainsi, la mesure de l'émigration a-t-elle été confiée à la commission « DQS ». La question de l'acquisition des compétences tout au long de la vie – sujet qui est à l'agenda de la commission « EQRT » – sera traitée en référence aux projets européens. La commission « Serpu » s'appuiera sur une nomenclature internationale classant les infractions, pour conduire des comparaisons entre pays. Le deuxième exemple concerne le développement durable. Cédric AFSA ne revient pas sur la dimension « inégalités », pertinente pour toutes les commissions ou peu s'en faut. La commission « Entreprises et stratégies de marché » a dans son programme de travail plusieurs avis sur la problématique des structures productives face au défi du développement durable. Les avis portent sur l'économie sociale et solidaire et sur les pratiques environnementales et sociales des entreprises. Un avis de la commission « Système financier et financement de l'économie » invite à traduire l'enjeu du développement durable dans le domaine financier et à l'analyser. Il mentionne à titre d'exemples la finance verte, l'inclusion bancaire ou le micro crédit. En demandant à la commission « Territoires » de développer l'information sur l'occupation des sols, le Conseil s'intéresse notamment aux phénomènes d'artificialisation.

En conclusion, ce programme vise à répondre aux attentes de la société. C'était bien sûr le cas des programmes précédents. La différence entre ce programme et les autres tient peut-être au fait qu'ici ont été assumés deux choix dans sa construction. Le premier est de redonner leur place aux avis généraux qu'il a qualifiés de « surplombants » parce qu'ils traitent de sujets ou questions majeures pour la société et parce que chacun d'entre eux concerne toutes ou partie des commissions. Le second choix est de limiter le nombre d'avis et de centrer chacun d'eux sur une problématique précise. Chaque commission devra en suivre une dizaine, ce qui est souvent ambitieux, sachant qu'elle doit aussi continuer à suivre les travaux bien engagés dans le cadre du précédent programme à moyen terme sur des sujets tout aussi importants que ceux retenus par le programme 2019-2023. Il s'agit également de mettre à l'ordre du jour de ses réunions d'autres sujets, considérés comme des sujets émergents ou prenant une importance significative, et de les instruire.



## .2 Discussion et adoption des avis

Patrice DURAN propose aux participants d'examiner, dans un premier temps, les projets d'avis qui ont fait l'objet d'amendements. Fort heureusement, ils sont en nombre restreint. Sur les 84 avis auxquels ils ont eu accès, 13 ont ainsi fait l'objet d'un amendement. Il propose de commencer par les amendements relatifs à deux des avis généraux. Les avis des commissions seront ensuite examinés.

### Avis généraux

- **Avis général n°2 : « mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité »**

Patrice DURAN indique qu'un amendement a été proposé par la CGT et un autre l'a été par l'UNAF. Il demande à ces deux institutions de motiver leur point de vue.

Nicolas PROKOVAS (CGT) indique que la proposition d'amendement de la CGT s'inscrit dans un souci de conformité par rapport aux demandes qui ont été formulées auprès du Conseil, notamment la production de statistiques sexuées. En outre, le terme « genre » est inadéquat, pas seulement du point de vue linguistique. On se rend compte bien souvent des lacunes des statistiques sexuées. On ne s'en rend compte qu'après coup. La CGT propose donc de modifier cet avis également en supprimant l'expression « dès que cela s'avère pertinent ».

Mériadec RIVIERE (UNAF) souhaite que soit prise en compte la situation familiale parce qu'il constate la très forte sous-représentation des familles monoparentales et des familles nombreuses dans les populations à bas revenus : cela impose une attention toute particulière en termes d'études sur les inégalités, en termes de charge d'enfants.

Gilles POUZIN (CFTC) indique partager l'opinion de Nicolas PROKOVAS (CGT) comme celle de Mériadec Rivière, de l'UNAF. Il souhaite qu'elles soient prises en compte toutes les deux.

Benoît ROBIN (CGT-FO) estime légitime que les uns et les autres formulent leurs remarques. Sa remarque est de forme plutôt que de fond. Les participants aux sessions de l'Assemblée plénière sont habitués à recevoir des projets d'avis amendés en amont de la tenue de celle-ci. Cela n'a pas été le cas cette fois-ci. Il serait bon qu'il en soit ainsi lors des prochaines séances.

Chantal CASES évoque la question du sexe et du genre. Elle indique ne pas avoir l'intention de batailler sur ce terrain. Il lui semble toutefois légitime de parler d'inégalités de genre dans la mesure où ces inégalités sont des constructions sociales. Elle souhaitait le préciser au représentant de la CGT.

Patrice DURAN estime que cet avis pose une question de méthode. Les participants sont confrontés à un choix de variable. Il aurait tendance à dire qu'il convient de tenir compte des « inégalités de toute nature » et de ne pas les cantonner à des inégalités de sexe, de genre ou autre. Il serait alors possible d'en évoquer d'autres qui sont tout aussi importantes. C'est la raison pour laquelle le choix des variables doit être lié aux problématiques qui sont suivies dans les études. Il en résulterait donc la proposition suivante :

**« Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris. »**

Roxane SILBERMAN partage l'opinion de Patrice Duran relative à la suppression de toute référence au sexe ou au genre.

*La proposition d'avis général n°2 amendé est adoptée.*

- **Avis général n°3 : « observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique »**

Patrice DURAN indique avoir enregistré une proposition d'amendement émanant de l'UNAF. Mériadec RIVIERE (UNAF) propose de remplacer « entreprises » par « organisations » parce qu'il convient de tenir compte de l'ensemble des structures socio-économiques et non pas seulement les organisations productives.

Patrice DURAN précise que, lorsqu'on parle d'organisation, la notion d'entreprise n'est pas présente dans l'esprit des personnes. Aussi il croit opportun d'évoquer, non seulement les entreprises, mais aussi les organisations. Il en résulterait la formulation suivante :

**« L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public (SSP) mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part sur l'économie et la société. »**

*La proposition d'avis général n°3 amendé est adoptée.*

### **Commission « démographie et questions sociales »**

- **Avis n°2 : « suivre le vieillissement de la population »**

Benoît ROBIN (CGT-FO) indique avoir exposé les motifs lors de la réunion du bureau de décembre 2018. Ses demandes demeurent les mêmes. Il pense judicieux d'intégrer les tranches de 65 et de 75 ans dans le corps de l'avis.

Gilles POUZIN (CFTC) indique qu'il partage l'opinion de Benoît Robin. Se limiter à évoquer l'âge de 85 ans lui semble être inapproprié, puisqu'il n'évoque pas le vieillissement de tout le monde. Le fait de rajouter des étapes est une façon de bien montrer que le vieillissement est un processus progressif sur une longue période.

Chantal CASES (Insee) se fait le porte-voix du Président de la Commission. Des indicateurs existent pour les personnes âgées d'au moins 65 ans. 85 ans est empiriquement l'âge pour lequel il manque des données du point de vue des politiques publiques. C'est pourtant la tranche d'âge de la population qui va augmenter le plus dans les années à venir. Elle indique ne pas avoir d'opposition à cette proposition d'amendement.

Magda TOMASINI (INED) souligne l'importance de la référence à 85 ans, la part des personnes en institution augmentant nettement. Il n'y a pas de rupture nette à 65 ou à 75 ans.

Patrice DURAN estime toujours difficile de fixer des seuils. Il indique être dubitatif quant à la proposition de Benoît Robin. Il préconise d'être plus général en insistant sur la diversité des situations que rencontrent les personnes âgées, sans toutefois faire d'allusion à l'âge. Il convient pour finir de la nécessité d'insister sur la diversité des situations.

Charles EL NOUTY (CPME) estime qu'il serait opportun de faire allusion au lieu de résidence, ce qui inclut les EPHAD. Ces lieux sont ceux pour lesquelles il manque énormément de données.

Bertrand HOUILLON, maire de Magny-les-Hameaux, s'étonne du fait que la proposition de re-formulation n'évoque pas plus explicitement les seniors alors que c'est pourtant l'objet de l'avis.

Patrice DURAN précise évoquer un « processus de vieillissement ».

Jean Baptiste HERBET (Département des statistiques, des études et de la documentation – Ministère de l'Intérieur) suggère de faire allusion « aux grands âges », ce qui a l'avantage de garantir la neutralité.

Chantal CASES indique que ceci serait conforme à la proposition retenue par la Commission.

Patrice DURAN retient cette proposition. Il en résulterait donc la formulation suivante :

**« Le Conseil souhaite que le Service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur la diversité des situations que rencontrent les personnes notamment aux grands âges concernant leurs conditions de vie et leur état de santé. »**

*La proposition d'avis n°2 amendé est adoptée.*

- **Avis n°3 : « mieux connaître les conditions de vie de l'enfant »**

Patrice DURAN indique avoir recueilli deux propositions d'amendement émanant respectivement de l'UNAF et de l'INED.

Mériadec RIVIERE (UNAF) propose de tenir compte des niveaux de ressources des parents et celles des ruptures familiales. Il est inexact de dire que la première cause de la pauvreté est la rupture familiale. Cela dépend d'abord des ressources des parents. Le quotidien de l'enfant ne dépend pas seulement des ruptures familiales.

Magda TOMASINI (INED) préconise, pour sa part, de tenir compte de l'environnement familial. Il est une variable essentielle.

Patrice DURAN propose d'évoquer l'« environnement social et familial ».

Gilles POUZIN (CFTC) soutient cette formulation car cette expression permet de tenir compte des revenus et des ruptures.

Mériadec RIVIERE (UNAF) craint que l'on ne mette trop l'accent sur les ruptures familiales. Il indique qu'une majorité des enfants en situation de pauvreté vit dans une famille dont le couple n'a pas été rompu. Les ruptures familiales ne sont pas à elles seules la cause de la dégradation des conditions de vie de l'enfant. Il rappelle à cette occasion que, depuis trois ans, l'UNAF demande qu'une enquête soit engagée sur l'orphelinat, requête qui demeure.

Magda TOMASINI (INED) annonce qu'une thèse a été soutenue à l'INED sur le nombre des orphelins. Elle la tient à la disposition des participants à l'Assemblée plénière.

Patrice DURAN soumet à l'avis de l'Assemblée la proposition d'avis amendé suivante :

**« Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinées. »**

*La proposition d'avis n°3 amendée est adoptée.*

- **Avis n°5 : « développer la mesure de la précarité résidentielle »**

Mériadec RIVIERE (UNAF) propose de remplacer l'expression « femmes seules avec enfant » par l'expression « familles monoparentales et nombreuses ». Certes 85 % des chefs de famille monoparentales sont des femmes, mais 15 % sont des hommes. Ils sont eux aussi concernés par des situations de détresse. Il en va de même des familles nombreuses qui sont aussi concernées par les situations de précarité résidentielle.

Patrice DURAN approuve cet ajout et soumet donc à l'avis de l'Assemblée la proposition d'amendement suivante :

**« Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au SSP de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans-domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et les familles nombreuses. »**

*La proposition d'avis n°5 amendé est adoptée.*

- **Avis n°10 : « renouveler l'enquête sur l'emploi du temps »**

Mériadec RIVIERE (UNAF) se félicite de la qualité de cette enquête et souhaite qu'elle soit renouvelée. Il propose qu'elle se déroule tous les cinq ans. L'UNAF propose d'évoquer la situation familiale et d'emploi dans cet avis. Le travail rémunéré et la charge d'enfant sont les déterminants fondamentaux du temps contraint du foyer pris dans son ensemble, indépendamment de la répartition du travail rémunéré et non-rémunéré.

Patrice DURAN rappelle que ces dimensions sont déjà prises en compte dans l'enquête. Il préfère donc conserver la formulation initiale qui est la suivante :

**« Le Conseil considère que l'enquête sur l'emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage, y compris les enfants, organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière. »**

La proposition d'avis n°10 initial est adoptée.

### **Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »**

- **Avis n°1 : « Observer les trajectoires professionnelles des indépendants »**

Mériadec RIVIERE (UNAF) précise que sa demande d'amendement sur cet avis s'inscrit dans la droite ligne de ses précédentes interventions.

Patrice DURAN préfère conserver la formulation initiale qui est la suivante :

**« Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre. Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique. »**

La proposition d'avis n°1 initial est adoptée.

- **Avis n°2 : « Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées »**

Mériadec RIVIERE (UNAF) rappelle que, dans la société, le premier droit d'une famille est de disposer d'un emploi. C'est la raison pour laquelle il convient de prendre en compte les parents sans emploi. C'est le sens de la demande de l'UNAF.

Cédric AFSA note que, dans le moyen terme précédent, il était prévu d'analyser l'insertion professionnelle des jeunes, mais ces travaux n'ont pas du tout abouti. C'est la raison pour laquelle il y est fait à nouveau allusion dans l'avis susnommé.

Patrice DURAN préfère conserver la formulation initiale qui est la suivante :

**« Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la SSP d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail. »**

La proposition d'avis n°2 initial est adoptée.

- **Avis n°3 : « Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé »**

Nicolas PROKOVAS (CGT) souhaite qu'il soit fait allusion à l'exposition aux risques environnementaux, notamment pour prendre en compte les risques liés à l'amiante. C'est le sens de la proposition d'amendement de son organisation syndicale.

Patrice DURAN propose de globaliser l'évocation des risques hors psycho-sociaux par la formule « risques psycho-sociaux ou autres ».

Gilles POUZIN (CFTC) soutient la prise en compte explicite des risques environnementaux.

Brigitte GOTTI (CCI) considère plus précis de faire allusion aux risques environnementaux et non pas de limiter le propos aux « autres » risques, qu'il faudrait alors détailler.

Patrice DURAN prend note de cette proposition. Il en résulterait la proposition d'amendement suivante :

**« Le Conseil demande au SSP de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail,**

**expositions aux risques psychosociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera d'être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi. »**

La proposition d'avis n°3 amendé est adoptée.

#### **Commission « services publics et services aux publics »**

- **Avis n°6 : « Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité »**

Nicolas PROKOVAS (CGT) propose de préciser dans cet avis que l'identifiant individuel sera différent du NIR.

Patrice DURAN précise que l'utilisation du NIR est extrêmement encadrée par le Conseil et préfère conserver la formulation initiale, qui est la suivante :

**« Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes et, d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête. »**

La proposition d'avis n°6 initial est adoptée.

- **Avis n°7 : « Favoriser une nomenclature unique des infractions »**

Nicolas PROKOVAS (CGT) propose d'introduire les infractions de nature socio-fiscale et financière dans cet avis.

Christine CHAMBAZ (SSM Justice) rappelle que la nomenclature comprendra les infractions de nature socio-fiscale et financière. Elle suppose que son interlocuteur évoque les études qui sont attendues sur ce sujet.

Patrice DURAN confirme ce point de vue.

Cédric AFSA ajoute que la nomenclature en question évoque, à son poste 7 du premier niveau, les « actes relevant de la fraude, de la tromperie ou de la corruption ».

Patrice DURAN propose donc de conserver la formulation initiale qui est la suivante :

**« Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions communes aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice et articulée avec la classification internationale des infractions à des fins statistiques pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales. »**

La proposition d'avis n°7 initial est adoptée.

- **Avis n°9 : « évaluer la satisfaction des usagers des services »**

Nicolas PROKOVAS (CGT) est sceptique sur le rôle du service statistique public de se charger d'évaluer la satisfaction des usagers. Il a déjà fait part de sa réserve lors du bureau de décembre dernier. Il propose de préciser dans l'avis que les services producteurs sont invités à évaluer de manière scientifique la satisfaction des usages des services publics.

Brigitte GOTTI (CCI) regrette l'emploi du terme « usagers ». Le terme « client » lui semble être plus approprié.

Jean-Luc TAVERNIER (INSEE) fait part des mêmes réserves que celles déjà exprimées lors du bureau de décembre dernier. Il indique qu'il trouve de manière générale les avis du Cnis tout à fait pertinents et qu'il engage toutes les équipes à les suivre et à donner le meilleur d'eux-mêmes pour les satisfaire. Sur cet avis précis cependant, il souhaiterait qu'une réflexion soit menée pour savoir s'il est du ressort de la statistique publique de mesurer la satisfaction des usagers. Cela peut être envisagé à un niveau agrégé, mais nécessite préalablement une discussion approfondie avec les chefs de services statistiques ministériels. A cet égard, il rappelle que, dans le domaine de la santé, l'évaluation de la satisfaction des patients n'a pas été confiée au service statistique ministériel, la Drees, mais à la Haute Autorité de Santé. Quant à une évaluation qui serait plus fine, à un niveau local ou service par service, elle ne peut relever de la statistique publique.

Christine CHOIGNOT (UNIOPS) indique que lorsque la statistique publique se saisit d'un sujet, il est traité avec un sérieux et une rigueur qui ne sont pas toujours en usage dans d'autres instances, dont les données sont pourtant reprises. Elle suggère donc que cet avis insiste sur une qualité des évaluations engagées, ce qui n'est pas observé aujourd'hui sur le terrain.

Benoît ROBIN (CGT-FO) déclare s'associer aux réserves qui viennent d'être exprimées. Il demande par ailleurs le maintien du terme « usager » qui n'a pas le même sens que le terme « client ».

Mériadec RIVIERE (UNAF) demande aussi le maintien du terme « usager », comme référence aux droits vis-à-vis du service public.

Patrice DURAN indique accéder aux demandes de la CGT-FO et de l'UNAF. Il est donc décidé de maintenir l'emploi du terme « usager ». Il comprend, par ailleurs, les réserves exprimées par certains participants, notamment par Jean-Luc Tavernier.

Gilles POUZIN (CFTC), indique qu'il est important de savoir si les services publics remplissent leurs obligations et si une politique publique atteint les objectifs qu'elle s'est fixés. Il y a une réelle attente sur ces deux points.

Nicolas PROKOVAS (CGT) propose un amendement consistant à inviter « les services producteurs à engager un travail de réflexion ».

Cédric AFSA évoque les nombreuses discussions qui ont entouré la rédaction de cet avis. Il précise que ce qui est visé dans cet avis est de répondre à une attente qui est de travailler sur la qualité des services publics. Il était donc envisagé, tout en soulignant la difficulté de l'exercice, d'utiliser la satisfaction des usagers comme un « proxy » de la qualité des services publics.

Patrice DURAN propose d'évoquer le travail de réflexion initié permettant d'apprécier la satisfaction des usagers. Il propose donc la formulation suivante :

Roxane SILBERMAN propose de renverser l'ordre des propositions de l'avis, ce qui permettrait de prendre en compte les réserves de Jean-Luc Tavernier, en partant de l'idée des attentes exprimées sur la satisfaction des usagers. La formulation serait alors la suivante :

**« Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question. »**

Patrice DURAN approuve cette formulation, qu'il propose au vote, après avoir précisé que le titre de l'avis n°9 changerait également et serait formulé de la façon suivante : « définir des indicateurs de qualité des services ».

*La proposition d'avis n°9 amendé est adoptée.*

### **Commission « Territoires »**

- **Avis n°1 : « Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires »**

Nicolas PROKOVAS (CGT) souhaite que soit précisé dans cet avis que les informations doivent être mises à disposition de manière égalitaire dans tous les territoires. Par ailleurs, il souhaite que les structures régionales de type « CRIES » y soient mentionnées, du fait du rôle important de ce type de structure.

Patrice DURAN constate que la proposition de la CGT évoque aussi la dimension égalitaire de l'accès et de la lisibilité des informations mises à disposition. Il ne croit pas opportun de retenir cette proposition, ni de faire allusion spécifiquement aux CRIES. Il propose d'adopter la proposition d'avis amendé ainsi :

**« Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire, en particulier, l'attention des producteurs sur le besoin d'information permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au SSP de poursuivre les efforts**

***entrepris pour améliorer l'accès ainsi que la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation. »***

*La proposition d'avis n°1 amendé est adoptée.*

### **Cas particuliers**

- **Avis n°2, 5, 6 et 7 de la commission « Système financier et financement de l'économie »**
- **Avis n°10 de la commission « Territoires »**

Patrice DURAN indique avoir reçu deux demandes de modification concernant respectivement les avis n°2, 5, 6 et 7. Il s'agit de remplacer l'expression « domaine bancaire et financier » par l'expression « domaine financier ».

La seconde demande de modification vise à évoquer dans l'avis n°10 le « développement d'informations statistiques partagées » et « la connaissance statistique des territoires ».

*Ces deux demandes de modification sont adoptées.*

## **.V CONCLUSION**

Patrice DURAN remercie les participants pour ce dialogue riche et pour leur présence.

Françoise MAUREL ajoute que l'entrée en vigueur du Moyen Terme suppose le renouvellement des membres du Conseil. La durée de leur mandat est de cinq années renouvelables. Les institutions siégeant au sein du Conseil recevront un courrier les invitant à désigner leur représentant qui peut être le représentant actuel ou un nouveau représentant de leur choix.

*La séance de l'Assemblée plénière est levée à 18 heures.*